



RAPPORT DE SUIVI DES CONSULTATIONS PUBLIQUES SUR LE PAFIO 2018-2023

Direction générale du secteur nord-ouest
Le 19 février 2018

Québec 

RAPPORT
DE SUIVI DES CONSULTATIONS PUBLIQUES
sur le PAFIO 2018-2023

Produit le 19 février 2018

Réalisation

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Direction générale du secteur nord-ouest
1121, boulevard Industriel, C. P. 159
Lebel-sur-Quévillon (Québec) J0Y 1X0
Téléphone : 819 755-4838
Télécopieur : 819 755-3541
Courriel : nord-du-quebec@mffp.gouv.qc.ca

Diffusion

Cette publication, conçue pour une impression recto verso, est accessible en ligne uniquement à l'adresse <http://mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation/pafi/index.jsp>.

© Gouvernement du Québec
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2015
[ISBN 978-2-550-81826-7 \(pdf\)](#)

Table des matières

1. Contexte	1
2. Objectifs de la consultation publique	1
3. Unités d'aménagement visées par la consultation publique	2
4. Déroulement de la consultation et principaux commentaires reçus	2
5. Conclusion	16

Liste des tableaux

Tableau 1 – Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires	3
Tableau 2 – Principaux commentaires reçus.....	4

Liste des annexes

Annexe 1 – Avis public.....	17
-----------------------------	----

1. Contexte

En vigueur depuis le 1^{er} avril 2013, la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF) (L.R.Q., c. A-18.1) accorde au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) la responsabilité de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré opérationnels et tactiques (PAFIO et PAFIT) et des plans d'aménagement spéciaux (PAS). Elle exige également que ces plans, dont l'élaboration s'appuie sur le principe de l'aménagement écosystémique, soient soumis à une consultation publique.

2. Objectifs de la consultation publique

La consultation publique sur le PAFIO s'est tenue du 22 janvier au 16 février 2018. Durant cette période, la population a été invitée à émettre ses commentaires sur les plans des unités d'aménagement gérées par la Direction générale du secteur nord-ouest, soit les unités 026-61, 026-62, 026-63, 026-64, 026-65, 026-66, 085-51, 085-62, 086-52, 086-63, 086-64, 086-65, 086-66, 087-51, 087-62, 087-63 et 087-64.

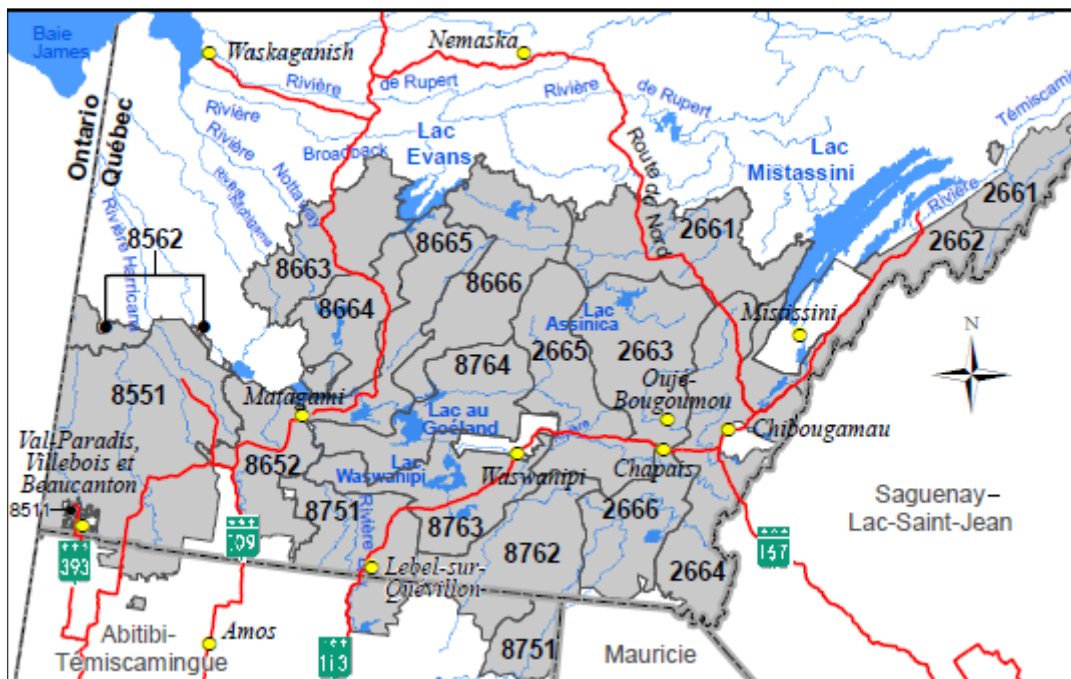
Les plans soumis à la consultation publique présentaient la planification opérationnelle de l'aménagement de la ressource forestière de la région. On y trouve plus spécifiquement les secteurs d'intervention potentiels modifiés ou ajoutés ainsi que la localisation potentielle des chemins et autres infrastructures à construire ou à améliorer.

La consultation publique sur les plans d'aménagement forestier vise à :

- favoriser une meilleure compréhension de la part de la population de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier; permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et d'y intégrer, lorsque c'est possible, les intérêts, les valeurs et les besoins exprimés;
- répondre au désir de la population d'être informée et écoutée et de voir ses intérêts, ses valeurs et ses besoins pris en compte dans les décisions relatives à l'aménagement forestier;
- concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs des ressources et du territoire forestier;
- harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population;
- permettre au ministre de prendre la meilleure décision possible compte tenu des circonstances.

3. Unités d'aménagement visées par la consultation publique

La Direction générale du secteur nord-ouest est responsable de la planification forestière des unités d'aménagement illustrées ci-dessous.



4. Déroulement de la consultation et principaux commentaires reçus

La consultation publique sur le plan d'aménagement forestier intégré (PAFIO) 2018-2023 s'est déroulée du 22 janvier au 16 février 2018.

Un avis public a été publié dans certains médias locaux et régionaux afin d'inviter la population à participer à la consultation. Un communiqué de presse a aussi été rédigé et mis sur le fil de presse. Des invitations ciblées ont également été envoyées à certaines personnes ayant démontré de l'intérêt à être informées des consultations, ainsi qu'à certaines associations et certains organismes locaux et régionaux.

Voici la liste des médias dans lesquels l'avis public (annexe 1) est paru avant la période de consultation :

Médias
Le Citoyen Abitibi-Est et Ouest
La Sentinelle
The Nation

4.1. Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires

Dans le contexte de la consultation publique des PAFIO, les commentaires émis étaient faits au nom de divers organismes ou à titre personnel. Le **tableau 1** ci-dessous indique, pour l'unité d'aménagement visée par la consultation, le type et le nombre de répondants.

Tableau 1 – Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires

Rencontres d'information				
Date	22 janvier 2018	29 janvier 2018	30 janvier 2018	1 ^{er} février 2018
Lieu	Beaucanton	Matagami	Lebel-sur-Quévillon	Chibougamau
Nombre de participants	3	2	9	4
Nombre de personnes ayant consulté les plans dans les bureaux de la Direction générale du secteur nord-ouest				5

Nombre de personnes ou d'organismes ayant émis des commentaires		
Nombre de particuliers (à titre personnel)	Nombre d'organismes	Total
9	11	20

4.2 Principaux commentaires reçus

Compte tenu de leur nombre, et dans le but de faciliter le suivi, le MFFP a choisi de faire connaître, dans le présent rapport, les commentaires reçus et de le faire sous forme de tableau. Cela facilite le repérage de l'information, tout en permettant de voir l'ensemble des principales préoccupations soulevées par les personnes qui ont participé à la consultation publique. Cela permet aussi de prendre connaissance, par un commentaire, des éléments de réponse du MFFP et ainsi d'avoir un aperçu du suivi qui sera effectué.

De ce fait, le **tableau 2** ci-après regroupe les commentaires reçus et il résume l'analyse effectuée par le Ministère.

Tableau 2 – Principaux commentaires reçus

Commentaires	Unités d'aménagement	Modifications demandées	Suivi du Ministère
Préoccupation d'un groupe environnemental international concernant l'élargissement de l'exploitation forestière dans le secteur de la rivière Broadback.	026-61, 026-63, 086-65 et 086-66	Demande que le MFFP reprenne les discussions de nation à nation avec les Cris de Waswanipi en vertu de l'annexe C de l'Accord de 2015 et élaborer un plan pour la protection permanente de Mishigamish. La concertation avec les Cris de Waswanipi serait également une étape essentielle dans l'élaboration d'un plan à l'échelle provinciale pour la protection et la restauration des populations de caribous forestiers et protégerait une région extrêmement importante pour la protection du monde contre les pires effets du changement climatique. Afin d'harmoniser l'utilisation des terres conformément à la nouvelle relation établie à l'amendement 6 de la Paix des braves, le PAFIO doit également être compatible avec les intérêts et les préoccupations des Cris. Recommande que le MFFP conclue une entente avec eux d'ici juillet 2018, soit le troisième anniversaire de l'Entente 2015.	En avril 2016, le Gouvernement du Québec a annoncé son plan d'action pour la protection de l'habitat du caribou forestier. Ce plan prévoit la création d'une planification forestière adaptée pour constituer un vaste espace propice pour le caribou forestier sur le territoire englobant l'aire protégée de la vallée de la rivière Broadback. La mise en œuvre du plan d'action est en cours et la stratégie d'aménagement globale pour l'habitat du caribou forestier devrait être annoncée en décembre 2018. Un comité technique rassemblant le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et le Gouvernement de la nation crie a été mis sur pied afin d'harmoniser les orientations gouvernementales pour l'aménagement de l'habitat du caribou et les modalités du chapitre 3 de la Paix des braves. Une grande proportion (67 %) de la proposition d'aire protégée Mishigamish est déjà soustraite à la récolte forestière grâce aux aires protégées déjà en place (39 %), à l'aire protégée issue de l'Entente pour régler le différend forestier Baril-Moses (34 %), et finalement, via le délai à la récolte forestière établi en 2013 par l'approche de précaution pour le caribou forestier (28 %). Avant de poursuivre les discussions sur la conservation de la vallée Broadback, le MFFP

Commentaires	Unités d'aménagement	Modifications demandées	Suivi du Ministère
Préoccupation par le manque de données SIG disponibles au cours de la période de consultation. Aurait aimé obtenir les points de données nécessaires pour voir plus en détail les effets des plans du Québec.		Demande au ministère d'élaborer des plans de répartition en consultation avec les autochtones afin de protéger l'habitat essentiel de ses hardes de caribous. Nous demandons au ministère de reconsidérer le plan d'aménagement forestier et à reprendre les rencontres avec le Gouvernement de la nation crie (GNC) et les Cris de Waswanipi en vertu de l'annexe C.	souhaite comprendre quels seront les impacts de la mise en œuvre du plan d'action pour le caribou forestier afin de favoriser la synergie des actions et limiter les impacts socio-économiques. Le MFFP ne constitue pas l'entité gouvernementale en mesure d'amorcer des discussions sur les aires protégées. Il s'agit d'un dossier qui relève des responsabilités du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).
Préoccupation d'un organisme environnemental concernant l'expansion de l'exploitation forestière dans la région de la vallée de la Broadback. Les secteurs visés dans la vallée de la Broadback, font partie du territoire qui a été identifié comme étant une zone prioritaire à protéger et pour la Nation crie, et pour le caribou forestier.	026-61, 026-63, 026-65, 086-65 et 086-66	Demande de refuser l'autorisation des travaux forestiers dans le secteur visé et de respecter et renforcer un moratoire informel sur tous travaux forestiers pour protéger la vallée de Broadback, ainsi que le secteur Mishigamish en entier revendiqué comme aire protégée par la Nation crie de Waswanipi, jusqu'à ce que les discussions et ententes convenues par l'annexe C de l'Entente Baril-Moses soient terminées.	Une grande proportion de la proposition d'aire protégée Mishagamish est déjà soustraite à la récolte forestière grâce aux aires protégées déjà en place et au délai à la récolte forestière établi en 2013 par l'approche de précaution pour le caribou forestier. De plus, des mesures intérimaires supplémentaires visant à soustraire de l'exploitation forestière des superficies névralgiques pour le caribou forestier ont été mises en place d'ici à ce que la Stratégie gouvernementale soit publiée La mise en œuvre du plan d'action est en cours et la stratégie d'aménagement globale pour l'habitat du caribou forestier devrait être annoncée en décembre 2018.

Commentaires	Unités d'aménagement	Modifications demandées	Suivi du Ministère
		Demande d'arrêter toute approbation des travaux forestiers dans l'habitat essentiel du caribou jusqu'à ce qu'une stratégie nationale de rétablissement du caribou forestier basée sur la science et les données les plus récentes ainsi qu'en collaboration avec les peuples autochtones soit mise en place. Demande au ministère de reconsidérer l'approbation de travaux forestiers dans ces secteurs et à prendre des mesures pour protéger cette région de forêts intactes pour les communautés, pour les espèces qui en dépendent pour l'avenir.	
Préoccupation d'un citoyen concernant la coupe proposée dans le secteur de la rivière Audet. La préoccupation étant que l'écart entre la ligne proposée par le ministère et la coupe réalisée n'est pas une moyenne répartie, mais bien un biais naturellement observé en faveur de la compagnie forestière.	026-64	Demande de déplacer une surface de forêt résiduelle équivalente vers la zone hachurée sur la carte pour permettre une zone tampon (> 200 m) et préserver la qualité visuelle du paysage forestier.	Le MFFP est d'accord pour moduler sa planification forestière afin de permettre, pour le secteur concerné, qu'une plus grande superficie soit maintenue en forêt résiduelle au détriment du bloc de récolte.

Commentaires	Unités d'aménagement	Modifications demandées	Suivi du Ministère
Préoccupation de pourvoiries sur la protection des paysages, la quiétude des lieux et le maintien de l'inaccessibilité du lac. L'accès à notre territoire se fait par hydravion. Faire une route carrossable près de notre territoire complique la gestion des accès à notre territoire dont la gestion faunique exigée par le MFFP et tue le charme des pourvoiries accessibles par hydravion en altérant nos conditions d'opérations. L'industrie de transport aérien est à préserver.	026-66	Demande qu'il n'y ait pas de coupes de régénération ni construction ou réfection de chemin dans les blocs entre la rivière St-Cyr et la rivière Hébert environ 2 km à l'ouest de nos camps pour la période de fin mai à la fin septembre. Demande l'amélioration ou réfection de chemin à l'ouest de la rivière St-Cyr et aucuns travaux de fin mai à fin septembre. Demande que les coupes, travaux non-commerciaux, construction et réfection de chemin secteur lac îles rocheuses ou sud-sud-est du lac Espinay ne soient pas réalisés durant première semaine de chasse à original. Demande de demeurer informé des dates et des types de travaux pour le reste de la saison.	Aucune activité prévue sur ce territoire pour les cinq prochaines années à l'exception du secteur Lac Îles Rocheuses qui est un secteur du Bureau de mise en marché des bois (BMMB). Aucune activité prévue sur ce territoire pour les cinq prochaines années à l'exception du secteur lac Îles Rocheuses qui est un secteur du Bureau de mise en marché des bois (BMMB). Il est prévu que Chantiers Chibougamau fasse des opérations dans le secteur lac Îles Rocheuses côté ouest et au sud, mais il n'y aura aucune traversé par la rivière Île Rocheuse, car les travaux seront du côté est de celle-ci. La distance à laquelle les travaux seront réalisés se trouve à 7 km de l'endroit mentionné dans la demande de modification soit au sud sud-est du lac L'Espinay. Le calendrier des travaux est partagé aux pourvoyeurs aux deux semaines.

Commentaires	Unités d'aménagement	Modifications demandées	Suivi du Ministère
		Demande que les nouvelles facilités d'accès terrestres qui pourraient être créés soient évitées de près ou de loin pour préserver le bien-fondé d'une opération par hydravion, l'aspect sauvage du territoire, pour diminuer les risques d'utilisation non désirés du territoire (vols, entrée par infraction, braconnage, etc.) et assurer la pérennité de nos activités. Demande d'avoir une confirmation qu'il n'y aura pas de travaux sur les chemins en noir de classe 1-4 identifiés sur la carte dans rubrique Réseau_routier_Abitibi_NDQ situés à l'ouest de notre territoire soit portion sud et portion nord Demande d'ajouter la catégorie POURVOIRIE dans type d'utilisateur de ce formulaire. Demande de communiquer directement avec les pourvoiries.	Une attention particulière sera apportée afin de minimiser la construction de chemin. Cependant, le MFFP ne peut s'engager à maintenir ce secteur sans voie d'accès puisque la matière ligneuse de ce secteur est octroyée en garantie d'approvisionnement et nécessite un minimum d'accès à la ressource. Le MFFP ne peut pas confirmer qu'il n'y aura pas de travaux dans les secteurs identifiés, car il y a trop d'impondérables (exemple : bris de ponceau emporté par les eaux au printemps, feux de forêt durant l'été). Une demande de modification du formulaire sera envoyée à la Direction des communications. Le moyen privilégié afin de joindre le plus d'organismes, citoyen est la consultation publique.

Commentaires	Unités d'aménagement	Modifications demandées	Suivi du Ministère
Préoccupation d'un trappeur concernant les opérations de récolte et les infrastructures dans le canton Fénélon Caumont. Préoccupation d'un regroupement de propriétaires dans le secteur du lac Turgeon concernant la localisation des travaux, les infrastructures, la période de réalisation des travaux et la superficie des travaux.	85-51 085-51	Demande d'être informé de la date du début des opérations de récolte. Demande la réfection d'un tronçon de chemin. Demande de recevoir les fichiers de forme de la récolte. Demande à ce que l'entente signée avec la compagnie Tembec dans le cadre du Programme de forêt en haute valeur de conservation soit respectée. Demande d'éviter les coupes à moins de 160 mètres du lac et d'établir une zone tampon de 300 mètres. Demande d'éviter les coupes à moins de 30 mètres le long des sentiers. Ainsi, avoir une zone de protection le long du chemin principal et le long des chemins qui mènent à la ceinture du lac. Demande de préserver les valeurs et les modalités demandées dans le cadre du programme FHVC qui concernent la qualité des cours d'eau, du paysage et les infrastructures touristiques (circuit canot-kayac).	Les demandes opérationnelles ont été transmises au bénéficiaire de garantie d'approvisionnement (BGA) concerné et celui-ci a communiqué avec le trappeur. Afin de répondre à la demande, des cartes en format PDF seront transmises au demandeur par le MFFP. La planification tient compte, entre autres, de la réglementation (encadrement visuel) et des affectations à protéger. Le rapport FHVC (forêt à haute valeur de conservation) de Ryam identifie des sites d'intérêt qui ont été pris en compte dans la VOIC (valeur, objectif, indicateur et cible) proposée à la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) de Villebois-Val-Paradis et Beaucanton (VVB). Une première rencontre sera organisée avec le représentant des villégiateurs à la TLGIRT, le président de la localité de Valcanton, le président de la localité de Villebois et les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement pour expliquer la planification. Une seconde rencontre pourrait être organisée, si jugée nécessaire, avec les membres du regroupement des propriétaires du lac Turgeon suite aux discussions de la première rencontre.

Commentaires	Unités d'aménagement	Modifications demandées	Suivi du Ministère
		Demande d'éviter les coupes près des affluents du lac Turgeon.	
Préoccupation d'un citoyen concernant la période de réalisation des travaux dans le canton Bourque chemin au km 44 sur le 20 mille.	085-51	Demande à ce que les travaux ne soient pas effectués en septembre et octobre. Demande à ce que les ponceaux soient aménagés étant donné la présence de dames de castor qui traversent le chemin à deux endroits.	Les demandes opérationnelles ont été transmises à Rexforêt et ceux-ci communiqueront avec le citoyen.
Préoccupation d'un organisme concernant les coupes qui seront faites le long des chemins de chalet menant au lac Turgeon.	085-51	Demande de laisser une bande le long des chemins de villégiatures et faire des coupes sélectives à différents moments dans le temps et de cette façon à habituer l'usager à son nouveau paysage. Demande d'obtenir des informations sur la façon dont les coupes se feront, car l'ensemble des villégiateurs ne possède pas ces informations et cela pourrait amener des problèmes au niveau de l'acceptation sociale.	La possibilité de réaliser des coupes partielles a été analysée. Une bande le long des chemins d'accès n'est peut-être pas la meilleure solution étant donné que les peuplements sont majoritairement des peuplements de peuplier faux-tremble. D'autres options pourraient être envisagées. Une première rencontre sera organisée avec le représentant des villégiateurs à la TLGIRT, le président de la localité de Valcanton, le président de la localité de Villebois et les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement pour expliquer la planification. Une seconde rencontre pourrait être organisée, si jugée nécessaire, avec les membres du regroupement des propriétaires du lac Turgeon suite aux discussions de la première rencontre.

Commentaires	Unités d'aménagement	Modifications demandées	Suivi du Ministère
Préoccupation d'un citoyen concernant la localisation des travaux, types de traitement, période de réalisation des travaux et la superficie des travaux dans le canton Ligneris et le canton Dyson entre le lac Authier et l'ancien camp Howard.	085-51 et 086-52	Demande de s'assurer que les terrains acceptant des plantations soient considérés dans un délai raisonnable.	La remise en production, lorsque nécessaire, se fait dans les meilleurs délais qui est de trois ans. Cette demande ne touche pas l'unité d'aménagement 086-52
Préoccupation d'un citoyen concernant la localisation des travaux, infrastructures et la période des travaux.	086-52	Demande que le MFFP communique avec lui afin de discuter des travaux. Demande d'être avisé avant que les travaux soient effectués sur le chemin utilisé pour se rendre à son camp.	Tel que demandé, le MFFP a communiqué avec le demandeur pour lui expliquer les travaux. Les BGA ont accepté la demande du citoyen. Ceux-ci communiqueront avec le demandeur deux semaines avant les travaux.
Préoccupation d'une compagnie minière concernant les travaux forestiers et le transport.	86-52	Demande qu'il n'y ait pas de travaux forestiers dans le secteur de la fosse. Demande de maintenir une lisière boisée brise-vent près de la halde à concentré. Demande de ne pas autoriser de transport près des conduites de résidus, des digues ou des lignes électriques haute tension dans le secteur du parc à résidus miniers.	Le MFFP a pris un arrangement avec la minière. Le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) a été modifié et la demande a été intégrée aux harmonisations.

Commentaires	Unités d'aménagement	Modifications demandées	Suivi du Ministère
Préoccupation d'un citoyen concernant la localisation des travaux, des infrastructures, de la période de réalisation des travaux et le transport pour le chemin qui permet de se rendre au lac Ouagama	086-65	Demande l'amélioration du chemin menant au lac Ouagama.	Les BGA ont répondu qu'il y aura des travaux d'amélioration que s'il y a de la récolte dans le secteur dans la période estivale.
Préoccupation d'un citoyen concernant la période de réalisation des travaux.	86-65	Demande l'arrêt des travaux forestiers, dans le chantier au sud du lac Peupleraie, durant la période de chasse. (15 au 30 septembre)	Les BGA ont répondu que cette période d'arrêt serait respectée si les opérations le permettent.
Préoccupation d'un organisme environnemental sans but lucratif concernant les travaux dans le secteur de la Broadback.	86-66	Demande à ce que le MFFP respecte et renforce le moratoire informel qui prévaut depuis 2010 dans la forêt Broadback, tout en considérant des pistes de solutions qui permettraient de favoriser la négociation d'une entente à long terme entre Québec, le Gouvernement de la nation crie et la communauté de Waswanipi.	Une grande proportion de la proposition d'aire protégée Mishagamish est déjà soustraite à la récolte forestière grâce aux aires protégées déjà en place et au délai à la récolte forestière établi en 2013 par l'approche de précaution pour le caribou forestier. Avant de poursuivre les discussions sur la conservation de la vallée Broadback, le MFFP souhaite préciser la protection pour l'habitat du caribou forestier afin de favoriser la synergie des actions et limiter les impacts socio-économiques. De plus, des mesures intérimaires supplémentaires visant à soustraire de l'exploitation forestière des superficies névralgiques pour le caribou forestier ont été mise en place d'ici à ce que la Stratégie gouvernementale soit publiée

Commentaires	Unités d'aménagement	Modifications demandées	Suivi du Ministère
		Demande que le MFFP, qui a un rôle crucial à jouer dans la conjoncture actuelle, de restreindre toute activité industrielle à l'extérieur des limites des propositions d'aires protégées initiales, jusqu'à ce qu'une entente satisfaisante soit convenue entre Québec, le gouvernement Cri et la communauté de Waswanipi.	La mise en œuvre du plan d'action est en cours et la stratégie d'aménagement globale pour l'habitat du caribou forestier devrait être annoncée en décembre 2018.
Préoccupation d'un organisme concernant la localisation des travaux à l'effet qu'il n'y a pas de numéro de chantier ou de secteur d'intervention pour identifier les préoccupations par rapport à la carte interactive. Préoccupation concernant la petite bande de coupe longeant la rivière qui devrait être retirée, car les arbres résiduels seront versés par le vent. Dans ce nouveau secteur, le dépôt est très mince sur le roc. Préoccupation concernant la planification d'une forêt résiduelle de l'autre côté de la rivière Mégiscane.	087-51	Demande d'ajouter le numéro de secteur d'intervention sur la carte interactive PAFIO. Demande de déplacer la forêt résiduelle située de l'autre côté de la rivière et la disposer de manière à retirer la mince bande de coupe CR prévue le long de la rivière Mégiscane et le long des milieux humides en périphérie de ce secteur de coupe. Demande de prévoir un bon drainage du chemin construit, car le dépôt est très mince puisque la roche mère est régulièrement à la surface.	Une demande sera adressée à la direction responsable de la production des cartes interactives afin d'ajouter cet élément. La planification a été réalisée en respect des stratégies ainsi que des lois et règlements, donc il n'est pas possible de déplacer la forêt résiduelle ainsi que les secteurs d'intervention dans ce secteur. Le MFFP s'assure que le Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État est appliqué lors de la construction des chemins.

Commentaires	Unités d'aménagement	Modifications demandées	Suivi du Ministère
Préoccupation d'un organisme à savoir si les SIP présentés sont une mise à jour ou bien des ajouts de secteurs, car il y a un secteur qui a déjà été consulté, mais qui n'apparaît plus sur la carte actuelle. Ainsi, il y a compréhension que le SIP est abandonné et ne sera pas récolté.	087-51	Demande d'indiquer si les secteurs présentés sont des mises à jour ou bien des ajouts.	Il s'agit de la première consultation de la planification 2018-2023. Conséquemment, tous les secteurs sont des ajouts. Lors de la prochaine consultation, la distinction sera faite afin d'identifier les modifications de la planification qui ont déjà été consultées.
Préoccupation d'une pourvoirie à droits exclusifs concernant les travaux forestiers présentés en consultation dans le secteur près de la rivière Pascagama.	087-51	Demande d'être consulté quand il y a des travaux près de leur territoire exclusif afin que l'entente qui a été convenue soit respectée. Demande que l'on ne s'approche pas à moins de 400 m au nord de la rivière Pascagama. Demande d'être informé au sujet des fermetures de chemins dans le secteur près de la rivière. Demande d'être informé sur les consultations publiques.	Afin de bien saisir les préoccupations des propriétaires de la pourvoirie à droits exclusifs concernant les travaux forestiers près de la rivière Pascagama, le MFFP organisera une rencontre entre les parties concernées avant l'autorisation des secteurs de récolte et de la construction de chemins dans cette zone.
Préoccupation d'un citoyen concernant le sentier de motoneige le long de la rivière Tonnancourt.	087-51	Demande de respecter le sentier de motoneige le long de la rivière Tonnancourt à partir du premier rapide jusqu'au chemin 340 pour l'accès en motoneige.	Une rencontre d'harmonisation a été effectuée avec le citoyen et la mesure d'harmonisation convenue a été intégrée à la planification.

Commentaires	Unités d'aménagement	Modifications demandées	Suivi du Ministère
Préoccupation d'un organisme sur les chemins du plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO).	087-51	Demande d'ajouter le tracé des sentiers de motoneige aux cartes PAFIO et de préserver l'accès.	Une demande sera adressée à la direction responsable de la production des cartes interactives afin d'ajouter cet élément. Les sentiers de motoneige reconnus sont préservés par le MFFP lors de la planification.
Préoccupation d'un gestionnaire de pourvoirie concernant la coupe prévue tout près de la rive du lac Canusio et constructions de chemin prévu dans le secteur de la pourvoirie.	087-51	Demande à ce qu'il n'y ait aucune coupe ou construction de chemins ou de ponts dans le secteur au confluent du lac Canusio et du lac Mégiscane.	Le secteur d'intervention indiqué dans la demande a été harmonisé lors de la dernière période quinquennale. Lors de cette harmonisation, le MFFP a laissé une bande de 100 mètres de protection aux abords des plans d'eau afin de répondre au besoin du gestionnaire de la pourvoirie.
Préoccupation d'une pourvoirie à droits exclusifs concernant les travaux présentés en consultation.	087-51, 087-62	Demande d'avoir une rencontre avec le MFFP et les BGA.	Des échanges courriel ont eu lieu entre la fédération des pourvoiries du Québec et le MFFP. Après discussion, la rencontre n'est plus requise.

5. Conclusion

Annuellement, des consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels sont organisées dans le but de recevoir les commentaires des organismes et des particuliers au cours de la période de validité des plans.

Pour visualiser la planification forestière opérationnelle, vous pouvez vous adresser à l'une de nos unités de gestion mentionnées ci-dessous.

Unité de gestion de Chibougamau

624, 3^e Rue
Chibougamau (Québec) G8P 1P1
Téléphone : 418 748-2647

Unité de gestion d'Harricana-Nord

1122, Route 111 Est
Amos (Québec) J9T 1N1
Téléphone : 819 444-5238

Unité de gestion de Quévillon

1121, boulevard Industriel, C. P. 159
Lebel-sur-Quévillon (Québec) J0Y 1X0
Téléphone : 819 755-4838

Unité de gestion de Mont-Plamondon

645, 1^{re} Rue Est
La Sarre (Québec) J9Z 3P3
Téléphone : 819 339-7623

Annexe 1 – Avis public

Avis public

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

CONSULTATION DU PUBLIC SUR LES ACTIVITÉS FORESTIÈRES

Du 22 janvier au 16 février 2018, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) invite la population à s'exprimer sur les coupes de bois et les activités forestières inscrites dans les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) du Nord-du-Québec 2018-2023.

Au cours des prochaines années, différents travaux seront réalisés en forêt. À cet égard, des plans d'aménagement forestier intégré indiquent clairement les secteurs où l'on pourrait effectuer de la coupe de bois, de la préparation de terrain, du reboisement, du débroussaillage, etc. D'autre part, des chemins et des infrastructures devront être construits ou améliorés pour accéder à ces éventuels chantiers.

Les professionnels du Ministère souhaitent entendre les utilisateurs de la forêt sur leurs préoccupations en lien avec les activités forestières planifiées. Vous êtes invité à venir les rencontrer à l'une ou l'autre des séances d'information suivantes :

CALENDRIER DES RENCONTRES DE CONSULTATION		
UNITÉ D'AMÉNAGEMENT	DATE et HEURE	LIEU
8551 et 8562	22 janvier 2018 Dès 12 h	Beaucanton : salle de conférence, 2 ^e étage de l'édifice municipal (2709, boulevard du Curé-McDuff)
8751, 8762, 8763 et 8764	30 janvier 2018 Dès 12 h	Lebel-sur-Quévillon : salle n° 2 de l'Hôtel de ville (500, place Quévillon)
8652, 8663, 8664, 8665 et 8666	29 janvier 2018 Dès 12 h	Matagami : salon Xstrata de l'Hôtel-Motel Matagami (99, boulevard Matagami)
2661, 2662, 2663, 2664, 2665 et 2666	1 ^{er} février 2018 Dès 12 h	Chibougamau : salle du Conseil de l'Hôtel de ville (650, 3 ^e Rue)

De plus, pendant toute la durée de la consultation, vous pourrez accéder au PAFIO et soumettre vos commentaires en ligne sur le site Web du MFFP à : <http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation-amenagement.jsp>. Enfin, vous pourrez aussi vous présenter dans un bureau du Ministère aux heures habituelles de bureau. Nous serons en mesure de répondre à vos questions et à vos préoccupations sur les chantiers potentiels ciblés.

Unité de gestion de Chibougamau

624, 3^e Rue
Chibougamau (Québec) G8P 1P1
Téléphone: 418 748-2647
Télécopieur: 418 748-3359

Unité de gestion de Lebel-sur-Quévillon

1121, boulevard Industriel, C. P. 159
Lebel-sur-Quévillon (Québec) J0Y 1X0
Téléphone: 819 755-4838
Télécopieur: 819 755-3541

Unité de gestion de Mont-Plamondon

645, 1^{re} Rue Est
La Sarre (Québec) J9Z 3P3
Téléphone: 819 339-7521
Télécopieur: 819 339-7696

Unité de gestion de l'Harricana-Nord

1122, route 111 Est
Amos (Québec) J9T 1N1
Téléphone: 819 444-5238
Télécopieur: 819 444-5837

IMPORTANT: Pour être informé des prochaines consultations publiques du Ministère dans la région du Nord-du-Québec, faites-en la demande à christine.morin@mffp.gouv.qc.ca, en inscrivant *Demande d'inscription sur la liste de diffusion* dans l'objet de votre courriel.

Québec 

*Forêts, Faune
et Parcs*

Québec

